

Formule 4 d'une valeur de 6 000 €

Tout au long du contrat

Une assistance téléphonique de notre cellule d'experts au numéro Azur :

0 810 812 026 (0,15 € la minute)

(du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) pour toutes informations liées aux obsèques.

Tout au long des obsèques

Permanence téléphonique 24h/24 au numéro vert :

0 805 80 17 71
pour les proches du défunt

- Mise à disposition d'un conseiller funéraire dans les 2 heures qui suivent l'appel
- Rapatriement Monde Entier du corps du défunt du lieu de décès jusqu'à son lieu de domicile en France

Après les obsèques

- Remise aux proches d'un guide conseil après obsèques sur demande
- Une assistance téléphonique pour les proches de notre cellule d'experts au numéro Azur :

0 810 812 026 (0,15 € la minute)

(du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) pour toutes informations liées aux obsèques.

1 Organisation des obsèques

- Mise à disposition des moyens humains et logistiques pour l'organisation des obsèques et l'accomplissement des démarches administratives et techniques (mairie, cimetière, état civil, police...).
- Réalisation de 150 faire-part et 150 cartes de remerciements.

2 Présentation du défunt

- Toilette et habillage du défunt.
- Soins de conservation du corps ou mise à disposition de matériel réfrigérant au domicile du défunt.
- Mise à disposition des proches, à la chambre funéraire, d'un salon privatif pendant 72 heures avec décoration funéraire pour présenter le défunt, se recueillir, se réunir (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

3 Cérémonie et convoi

- Transport du corps dans un rayon de 50 km autour du domicile.
- Organisation de la cérémonie et du convoi.
- Assistance à la famille tout au long du convoi et de la cérémonie.
- Corbillard avec porteurs et chauffeur en tenue (4 personnes).
- Présence d'un maître de cérémonie du début à la fin de la cérémonie.
- Tables et registres à signatures.
- Personnalisation de la cérémonie (lecture de textes, musiques) suivant les volontés du défunt ou de la famille.

Option

Inhumation

Fourniture et cercueil

- Cercueil en chêne massif (type P) ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire : 22mm) de finition ébénisterie et panneaux moulurés, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche.
- Capiton en satin (160 g) avec volant, 2 couleurs au choix.
- Croix ou emblème et fourniture d'une plaque gravée d'identité.

Cimetière

- Ouverture et fermeture de la sépulture existante standard.
- ou
- Creusement d'une fosse 1 place ou 2 places pleine terre.

Option

Crémation

Fourniture et cercueil

- Cercueil en pin massif (type P) ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire : 22mm) de finition satinée, panneaux galbés, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche.
- Capiton en satin (160 g) avec volant, 2 couleurs au choix.
- Fourniture d'une plaque gravée d'identité.

Cimetière ou site funéraire

- Urne cinéraire : Participation aux frais engagés dans la limite de 300 €.
 - Urne remise à la famille et fourniture d'une plaque gravée d'identité.
- ou
- Dispersion des cendres, au choix, (conformément à la loi en vigueur) :
 - au jardin du souvenir du crématorium.
 - au cimetière dans un rayon de 20 km du domicile du défunt.
 - Participation à hauteur de 300 € pour au choix l'une des quatre prestations ci-dessous :

- Participation à hauteur de 800 € pour l'acquisition d'un caveau 1 place ou 2 places.
- Participation à hauteur de 300 € pour l'acquisition d'une concession selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur).
- Participation à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'un monument (type couleur TARN ou équivalent).
- Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Taxes et gestion de dossier

- Taxe d'inhumation : Participation à hauteur de 100 € aux frais d'inhumation.
- Taxes diverses obligatoires (vacations de police, taxes).
- Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

- mise en sépulture de l'urne,
- acquisition d'une concession cinéraire,
- mise en place et exécution d'un rituel personnalisé dans un rayon de 50 km (mer, montagne, campagne).
- Participation à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'une case de columbarium ou d'un caveau cinéraire selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur)
- Participation à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'un monument cinéraire.
- Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Taxes et gestion de dossier

- Taxe de crémation : Participation à hauteur de 500 € aux frais de crémation au crématorium le plus proche du domicile du défunt.
- Taxes diverses obligatoires (vacations de police, taxes).
- Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.